

DECISION N° 177-2025

portant acceptation du don d'une œuvre de François-Xavier DEVEAUX

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20251212-DAJ-DEC-25-316-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le courrier de Monsieur François-Xavier DEVEAUX de donner une de ses œuvres à la Ville de Bernay

Considérant la volonté de l'artiste de donner à la Ville une œuvre intitulée "Le marchand de légumes", peinture acrylique, de dimensions 45X58 cm ;
Considérant que ce don est sans contrepartie pour la Ville

DECIDE :

D'accepter le don de l'œuvre de François Xavier DEVEAUX, intitulée "Le marchand de légumes" à la Ville de Bernay à titre gratuit et sans contrepartie

signé électroniquement le 26/11/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

